

Copie de la Recommandation de la session du Bureau exécutif du 17 Juin 2026

Recommandation 09/2026

Visa non-immigrant de type B-1 d'entrée aux Etats-Unis et dispositions pratiques pour anticiper tout désagrément résultant des dysfonctionnements et défis de la distribution postale dans la sous-région Afrique centrale

Le Bureau exécutif,

Ayant présentes à l'esprit les dispositions du paragraphe 9 de la résolution 21/2026 prises lors de la session ordinaire de l'Assemblée générale du **29 mai 2026**,

Ayant également présentes à l'esprit les dispositions de la Convention de création de la **CEPI**[1] signée entre le Bureau exécutif du **Craafint**[2] et les ONG du Nord avec lesquelles il entretient des relations formelles de partenariat,

Ayant enfin présent à l'esprit le dysfonctionnement informatique connu en début **juin 2026** par le système global de distribution qui a fortement impacté la livraison des correspondances postales tout en augmentant largement le temps de distribution,

Convaincue de la nécessité réelle de rapprocher les instances d'implémentation de la **DPS**[3] des zones géographiques d'action et d'intervention du projet afin de faciliter et mieux orienter sa mise en œuvre,

Jugeant de la nécessité de prendre des mesures urgentes pour que les participants à la **Rencontre du partenariat de la santé digitale**[4] obtiennent à temps leur visa non-immigrant de type B-1 d'entrée aux Etats-Unis et assistent effectivement aux travaux de la Rencontre à Chicago,

1. *Reconnaît* que la politique migratoire aux Etats-Unis est gouvernée par des lois qui sont clairement énoncées et dont la principale est l'Immigration and National Act ;

2. *Note* qu'il serait judicieux d'anticiper tout désagrément résultant du dysfonctionnement informatique connu par le système global de distribution en adoptant dès à présent une solution idoine ;

3. *Recommande* au Bureau Régional Afrique d'adresser une seconde correspondance aux Structures sélectionnées de la sous-région afin de leur soumettre à nouveau l'appel à collaboration à la mise en œuvre de la DPS et l'invitation du Bureau exécutif à participer à la Rencontre du partenariat de la santé digitale de Chicago ;

4. *Reconnaît spontanément* qu'il est indispensable, pour faciliter les démarches consulaires et éviter tout désagrément lié à l'application de la politique migratoire américaine, que le processus d'obtention du visa d'entrée aux Etats-Unis des participants désignés des Structures de la sous-région à la Rencontre du partenariat de la santé digitale de Chicago soit piloté par le Bureau Régional Afrique ;

5. *Recommande* que ce pilotage, pour tout participant à la Rencontre du partenariat de la santé digitale, comprenne :

   a) Le dépôt de son formulaire DS-160 de demande de visa d'entrée aux Etats-Unis (Online Visa Application Form) sur le site https://ceac.state.gov/genniv/;

   b) Le dépôt de son formulaire i-134 de prise en charge financière (**Affidavit of Support**) au Bureau de l'**USCIS**[5] de Chicago (sis au 101 West Congress Parkway, Chicago, IL 60605) pour sa validation ;

   c) La prise de rendez-vous accéléré (avancé), pour l'interview à l'Ambassade des Etats-Unis de son pays de résidence, sur le site http://evisaforms.state.gov/ ou https://ais.usvisa-info.com/ ;

6. *Recommande aussi* que la validation du formulaire i-134 de prise en charge financière de tout participant désigné de la sous-région à la Rencontre du partenariat de Chicago soit couplé à

sa demande de rendez-vous pour l'obtention de son visa non-immigrant de type B-1 d'entrée aux Etats-Unis ;

7. *Recommande également* que chaque participant désigné de la sous-région remplisse le formulaire intitulé "**Informations pour remplir le formulaire DS-160**" et le retourne au Bureau Régional Afrique pour le dépôt de sa demande de visa en ligne ;

8. *Décide*, avec l'accord préalable de la Division des Projets :

a) D'installer durablement le siège du **CSD**[6] dans un pays de la sous-région ;

b) D'ouvrir un **Bureau zonal du projet** dans un des pays des trois zones géographiques d'action et d'intervention du projet ;

c) De doter chaque pays des trois zones géographiques d'action et d'intervention du projet des **Points focaux locaux**[7] ;

9. *Recommande vivement* qu'à la différence des **Points focaux du projet**[8] des zones géographiques d'action et d'intervention qui sont des personnes ressources de la Division des Projets, les Points Focaux locaux désignés soient des **Etablissements de santé**[9] ;

10. *Décide en outre* :

a) De désigner la ville de **Kinshasa (RDC)** comme siège permanent du CSD ;

b) D'installer les **Bureaux zonaux du projet** suivant le tableau ci-dessous :

Zone Géographique d'Action et d'Intervention	Ville et Pays d'installation du Bureau Zonal du Projet	Point Focal du Projet
Zone 1	Brazzaville (Congo)	Amadou BAMBA DIOP
Zone 2	Douala (Cameroun)	Vicky LOUNGA OKITONDO
Zone 3	Libreville (Gabon)	Stéphane MEYO MEMANE

11. Décide aussi que toute la logistique devra être mise à disposition dans les meilleurs délais par le Département de l'Administration, du Budget et des Finances pour l'équipement et le fonctionnement des Bureaux zonaux du projet ;

12. *Reconnaît enfin* l'importance de doter chaque pays des trois zones géographiques d'action et d'intervention du projet des Points focaux locaux ;

13. *Décide ensuite* que la répartition des Points focaux locaux dans les pays des trois zones géographiques d'action et d'intervention du projet sera la suivante :

Pays	Zone Géographique d'Action et d'Intervention	Nombre de Points Focaux Locaux
Angola	Zone 1	6
Cameroun	Zone 2	10
Congo	Zone 1	8
Gabon	Zone 3	5
Guinée Equatoriale	Zone 3	5
RCA	Zone 2	5
RDC	Zone 1	15

Sao Tomé-et-Principe	Zone 3	4
Tchad	Zone 2	10

14. *Demande* à la Division des Projets de désigner les Points focaux locaux des pays des zones géographiques d'action et d'intervention en suivant les indications du tableau de répartition ci-dessus ;

15. *Décide conséquemment* que les missions des Points focaux locaux seront :

a) De coordonner, en collaboration avec le CND, les activités du projet dans leur localité ;

b) D'appuyer le CND dans sa mission de réalisation et de monitoring des activités du projet dans leur localité ;

c) D'assurer une concertation solide avec les ONG des pays du Nord dans leur localité ;

d) De conduire, sous la surveillance du CND, des visites régulières de terrain pour assurer la bonne réalisation et le monitoring des activités programmées du projet ;

e) De réaliser, si besoin est, d'autres tâches en lien avec la mise en œuvre efficace du projet dans leur localité ;

f) De piloter la plateforme des sessions asynchrones et synchrones de formation mis en ligne par le CND dans leur localité ;

g) D'assurer, à la demande du CND, les fonctions de Secrétariat général dans leur localité ;

16. *Exhorte* le Secrétariat général du Bureau exécutif à prendre toutes les dispositions d'usage pour préparer et valider la dotation financière à accorder aux Points focaux locaux pour la bonne exécution de leurs missions dans leur localité d'appartenance ;

17. *Exhorte en outre* le Coordonnateur et le Secrétaire général du Bureau exécutif à prendre les dispositions urgentes pour convoquer une session conjointe de l'Assemblée générale et du Bureau exécutif à l'effet de délibérer sur les points suivants :

a) Organisation d'une **MasterClass du projet** pour renforcer les capacités des membres des CND et ceux du CSD ;

b) Adoption du programme horodaté de déploiement des équipes de la Division des Projets sur le terrain dans les trois zones géographiques d'action et d'intervention de la DPS ;

c) Equipement des **Unités sanitaires**[10] qui collaborent à la mise en œuvre de la DPS et participent à la Rencontre du partenariat de la santé digitale de Chicago en **Moniteurs médicaux**, **Ordinateurs médicaux tout-en-un** et **Tablettes PC médicales tactiles** ;

18. *Décide également* de doter chaque Point focal local pour la bonne exécution de ses missions d'un lot d'**équipements high-tech** contenant :

a) Dix (10) Cahiers connectés,

b) Cinq (05) Tablettes tactiles équipées du **système d'exploitation Androïde 15** ;

c) Un (01) Ordinateur portable **ultramoderne** ;

19. *Exhorte vivement* le Département de l'Administration, du Budget et des Finances à mobiliser et mettre à disposition **tout ce qui sera indispensable** à la dotation des Points focaux locaux ;

20. *Demande instamment* au Bureau Régional Afrique de communiquer rapidement avec les Points focaux locaux désignés pour les tenir informer de la désignation et obtenir **leur consentement ;**

21. *Demande aussi* à la Division des Projets de finaliser le programme horodaté de déploiement de ses équipes sur le terrain dans les pays des zones géographiques d'action et d'intervention du projet ;

22. *Demande ensuite* au Bureau Régional Afrique :

a) De saisir les Etablissement de santé de l'Afrique centrale par correspondance pour leur notifier les changements apportés par la présente recommandation ;

b) D'utiliser la poste locale pour acheminer les correspondances ;

c) D'utiliser, dans la mesure où cela s'avère nécessaire, le canal des Points focaux locaux désignés pour cet acheminement ;

23. *Demande enfin* au Bureau Régional Afrique et aux Structures sélectionnées de prendre des mesures nécessaires et utiles, chacun à son niveau, pour que la présente recommandation soit pleinement et rapidement appliquée ;

24. *Décide enfin* que les dispositions des résolutions de la session ordinaire de l'Assemblée générale du **29 mai 2026** qui n'ont pas connues de modifications s'appliqueront intégralement.

Session unique
17 juin 2026

[Adoptée sans vote, à l'issue d'un accord général avant la mise aux voix]

Notes :

CEPI : Cellule de pilotage de la DPS

Craafint : Organisation à but non lucratif de type 501 (c) exonérée de l'impôt sur le revenu dont le siège est au 444 North Michigan Avenue, Chicago, IL 60611, USA

DPS: Digitalisation du Parcours de Soins en Afrique Centrale

Rencontre du partenariat de la santé digitale : Rencontre stratégique qui sera organisée dans le cadre du démarrage des Opérations pilotes de la DPS en **août 2026** avec un schéma directeur axé sur la collaboration inter hospitalière et la digitalisation du parcours de soins

USCIS : United States Citizenship and Immigration Services. Les informations relatives à ce service sont disponibles sur https://www.uscis.gov

CSD : Comité sous régional de digitalisation qui sera mis sur pied dans le cadre de la mise en œuvre de la DPS

Point focal local : Etablissement de santé qui accompagne le Point focal du projet et le CND dans l'accomplissement de leurs missions sur le terrain dans sa localité d'appartenance

Point focal du projet : Personne ressource rattachée à la Division des Projets qui est déployée dans une zone géographique d'action et d'intervention du projet. Travaillant en étroite collaboration avec la CEPI, le CND et le CSD, il est chargé de la collecte des informations, de la production des rapports et d'autres activités inhérentes à la mise en œuvre de la DPS

Etablissement de santé : Structure publique ou privée définie par un statut légal qui assure le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et femmes enceintes en tenant compte de la singularité et des aspects psychologiques des personnes. Entité qui mène des actions de prévention et d'éducation à la santé dont les missions sont exécutées dans le cadre d'un système de valeurs et d'obligations de service public

Unité sanitaire : Etablissement de santé de l'Afrique centrale sélectionné par la Division des Projets dans le cadre de la mise en œuvre de la DPS.